

COMMUNIQUÉ

**Modification du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)
La FCCQ et la CCI2M se réjouissent de cette solution temporaire, mais nécessaire pour certains
secteurs**

Montréal, le 11 janvier 2021 – La Fédération des chambres de commerce du Québec et la Chambre de commerce et de l'industrie MRC Deux-Montagnes (CCI2M) sont très heureuses de la mise en vigueur dès aujourd'hui, du projet pilote découlant de l'entente Ottawa-Québec visant à faciliter le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par les entreprises québécoises.

Madame Carla Qualtrough, ministre canadienne de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap a annoncé que les employeurs de certains secteurs économiques pourront embaucher jusqu'à 20% de leurs travailleurs en utilisant le PTET et que les procédures administratives pour y accéder seront plus simples et plus rapides.

De son côté, La FCCQ collaborera dans les prochaines semaines avec les deux gouvernements afin d'élargir la liste de secteurs pouvant bénéficier de ce projet pilote. Pour le moment, les secteurs admissibles au projet pilote incluent notamment l'hébergement et la restauration, la transformation alimentaire et le commerce de détail.

Même si l'immigration temporaire n'est pas la solution à tous les enjeux de main-d'œuvre au Québec, il s'agit d'un moyen rapide et efficace de répondre à des besoins urgents pour de nombreux secteurs d'activités très impactés par ces derniers mois de pandémie. Il faudra maintenant s'assurer que la fonction publique fédérale puisse traiter une augmentation importante des demandes de recours à l'immigration temporaire.

« Recruter à l'international reste long et coûteux pour de nombreuses entreprises, particulièrement en dehors des grands centres urbains du Québec. Il faudra ainsi s'assurer que tous les employeurs désirant y avoir recours puissent être accompagnés et qu'un plan de promotion des opportunités d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec soit mis de l'avant à l'international. » affirme Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

La prolongation du projet pilote sur 3 ans plutôt que 2 est également une excellente nouvelle qui permettra à davantage d'immigrants temporaires d'avoir accès aux programmes d'immigrations permanentes en limitant les démarches administratives.

« Les secteurs bénéficiant de cette modification contribuent activement à la vitalité économique de notre région. Nous croyons que la régionalisation de l'immigration, temporaire ou non, est une des principales solutions à la pénurie de main-d'œuvre qui nous affecte particulièrement. » poursuit François Chalifour, directeur général de la CCI2M.

Bien que l'annonce d'aujourd'hui est une excellente nouvelle pour les employeurs québécois et que nous saluons la collaboration entre les gouvernements québécois et canadiens qui a permis d'y arriver, nous soulignons que beaucoup de travail reste à faire afin de rendre plus simples et surtout plus rapides les

démarches d'immigrations permanentes. Encore aujourd'hui les immigrants faisant le choix du Québec font face à de nombreux obstacles et délais supplémentaires que ceux faisant le choix d'une autre province canadienne n'ont pas à affronter. Cette situation est intenable et nous comptons sur cette belle démonstration de collaboration intergouvernementale pour nous attaquer efficacement à cet enjeu prioritaire.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant, concurrentiel et durable.

À propos de la CCI2M

La Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes (CCI2M) est un regroupement de gens d'affaires qui répond aux besoins de ses membres et qui voit à leurs intérêts afin de favoriser le développement économique et social de sa région. Chambre étant affiliée à la Fédération des chambres de commerce du Québec, la CCI2M est le porte-parole des entreprises depuis 1961. La CCI2M est l'alliée de votre croissance par votre visibilité, votre engagement, votre accompagnement et votre valorisation.

-30-

Renseignements :

Mylène Besner
Agente de gestion de l'information Chambre de
commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes
(CCI2M)
mbesner@cci2m.com
Bureau : 450 491-1991, poste 338

FCCQ | Félix Rhéaume
Vice-président, Communications et relations
externes
felix.rheaume@fccq.ca
Cellulaire : 514 912-2639